



## Transition énergétique et lutte contre le dérèglement climatique Crédit Mutuel Alliance Fédérale accentue ses exigences vis-à-vis des entreprises productrices de pétrole et de gaz

À compter du 1er juillet 2024, toute entreprise énergétique qui n'aurait pas une trajectoire constatée de baisse de production d'hydrocarbures d'une année sur l'autre ne pourra plus bénéficier de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses filiales. Face à l'accélération du dérèglement climatique, cet engagement inédit pour un groupe bancaire de cette ampleur est aussi une traduction de la mise en œuvre du Dividende sociétal, qui consiste également à renoncer à des revenus pour préserver le bien commun.

Première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale annonce ce jour renforcer ses engagements en faveur de la décarbonation de l'économie. Concrètement, le groupe mutualiste accentue ses exigences vis-à-vis des entreprises productrices de pétrole et de gaz. Dès le second semestre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale stoppera ses financements et interventions auprès des entreprises qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz. Ce développement sera analysé par le biais de la production Pétrole et Gaz de l'entreprise<sup>2</sup>.

De plus, le groupe mutualiste stoppera également ses collaborations avec les entreprises du secteur de l'énergie sans trajectoire Net Zéro crédible et vérifiable pour 2050, avec une baisse sensible de la production en 2030.

Par ces décisions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses engagements environnementaux sur l'un des secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre, en cohérence avec la trajectoire de décarbonation de ses activités et l'Accord de Paris sur le Climat.

Pour rappel, dès février 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été la première banque française à entièrement stopper le financement des acteurs développant de nouvelles capacités charbon. Le groupe mutualiste a également été le premier à adopter une politique d'exclusion progressive des acteurs développant des nouvelles capacités dans les hydrocarbures non conventionnels, avec application début 2021. Des engagements salués par de nombreuses ONG.

De nouveaux engagements forts ont été pris en 2021 et 2022, tant en matière de mobilité, d'accompagnement à la transition des entreprises agricoles ou dans le secteur pétrole et gaz conventionnels afin de soutenir et accompagner nos clients dans la transformation de leur modèle d'affaires.

La nouvelle politique annoncée ce jour complète les nombreuses mesures déjà prises depuis 4 ans plaçant Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme l'un des groupes bancaires les plus engagés en Europe en faveur de la décarbonation de notre économie.

Par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuivra ses interventions dans les projets d'énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures. Le groupe mutualiste entend également perpétuer la participation et/ou la souscription d'émission d'obligations vertes fléchées vers des projets renouvelables.

Enfin, dans le cadre d'un engagement actionnarial exigeant, les sociétés du groupe pourront continuer à détenir dans leur bilan des actions de ces entreprises « exclues » acquises sur le marché secondaire. L'objectif est de les inciter à s'aligner sur une trajectoire respectueuse de l'Accord de Paris sur le Climat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par arrêt des interventions, il faut entendre : toute nouvelle opération ou renouvellement d'opération sur cette entreprise figurant dans le bilan consolidé de la banque, ou toute participation à une opération de marché tendant à financer cette entreprise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Serait ainsi exclue à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année n, toute entreprise dont la production de l'année n-1 serait supérieure à la plus faible des productions depuis l'année 2022 comprise.

<u>1er juillet 2024</u>: arrêt des interventions auprès des entreprises qui continueraient à développer, année après année, de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz. Il en serait de même pour les entreprises sans trajectoire Net Zéro crédible et vérifiable pour 2050 avec une baisse sensible de la production en 2030. Ce développement sera analysé par le biais de la production Pétrole et Gaz de l'entreprise<sup>2</sup>.

## À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France, avec plus de 77 000 collaborateurs au service de plus de 30 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 500 points de vente. Figurant parmi les plus solides groupes bancaires européens, ses capitaux propres s'élèvent à 56,7 milliards d'euros et son ratio de CET1 est estimé à 18,2 % au 31 décembre 2022.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), lle-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK en Allemagne, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Banque de Luxembourg, la Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations sur <u>creditmutuelalliancefederale.fr</u>

Contact presse

Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Aziz RIDOUAN - 06 01 10 31 69 - aziz.ridouan@creditmutuel.fr